

L'Espace Famille de la ville de Cormeilles en Parisis

Mémento d'utilisation

Pratique et accessible

Je me rends sur www.ville-cormeilles95.fr et je clique sur Espace famille.

Navigateur conseillé : Firefox Mozilla

Simple, gratuit et disponible 24h/24, l'Espace famille me permet

- d'inscrire mes enfants aux activités et de réserver les jours de présence
 - de consulter et régler en ligne mes factures
 - de télécharger les documents nécessaires à mes démarches
 - de communiquer facilement avec le Pôle Famille
 - d'être informé des actualités relatives aux activités
-

Fonctionnement général

L'Espace Famille est composé d'un Espace public et d'un Espace privé.

- Espace public
Ouvert à tous, il permet, en plus des actualités, de me connecter à mon espace privé, de trouver tous les documents téléchargeables utiles à mes démarches (dont le dossier administratif) et de réaliser des simulations tarifaires en fonction de mon quotient familial.
 - Mon Espace privé
Il permet d'accéder à mon dossier, d'inscrire mes enfants à leurs activités et de réserver leurs jours de présence, de consulter et régler mes factures en ligne, et de modifier certaines informations personnelles.
-

Création de mon compte

Pour accéder à mon Espace privé, je dois obligatoirement créer mon compte en respectant les étapes suivantes :
Je prépare les « numéro de dossier » et « nom du dossier » figurant sur le courrier que j'ai reçu.

1. Je clique sur Inscrivez-vous
2. Je complète le formulaire en CREANT mes identifiants personnels (nom d'utilisateur et mot de passe). *Conseil : mieux vaut utiliser le nom du dossier comme nom d'utilisateur*
Ceux-ci me permettront ensuite d'accéder directement à l'Espace famille
3. J'enregistre
4. Je saisis mes « numéro de dossier » et « nom de dossier » qui figurent sur la facture
5. J'enregistre
6. J'accepte les conditions générales d'utilisation
7. Je valide le récapitulatif
8. Je reçois le mail de confirmation, et j'active mon compte en cliquant sur le lien dans les 24h maximum

J'accède maintenant aux différents services proposés par l'Espace famille.

Dans la partie **Mon dossier**, je peux :

- Consulter mes informations personnelles
- Modifier mes coordonnées téléphoniques ou le mode d'envoi de mes factures
- Accéder aux documents mis à ma disposition

Conseils **Mon dossier**

- Je pense à mettre à jour mes coordonnées téléphoniques pour pouvoir être contacté en cas d'urgence

Dans la partie **Inscription**, je peux :

- Inscrire mes enfants aux activités.
Attention, mes inscriptions ne pourront être validées que si j'ai fourni les pièces obligatoires : dossier administratif et justificatifs associés.
 1. Je sélectionne un enfant pour saisir une demande d'inscription.
 2. Pour le centre de loisirs de l'été : je choisis l'activité 'Cote Saint Avoie' pour le centre aéré de la route stratégique, sinon, je vais dans l'activité 'Autres centres de loisirs' et je sélectionne 'Noyer de l'Image', 'Alsace Lorraine' ou 'Jules Ferry'.
 3. Pour Crok'Vacances ou Activ'Jeunes : je choisis le lieu puis la semaine. Si je veux inscrire pour 2 semaines, je fais l'opération 2 fois.
 4. Je ne modifie pas la date d'entrée souhaitée qui correspond à la date d'ouverture de l'activité.
 5. Je peux inscrire mon enfant à plusieurs activités selon mes besoins, sur la même période. Tant que je n'ai rien réservé dans le Planning, je ne serai pas facturé.
- Visualiser les inscriptions de mes enfants à toutes les activités : clae, restauration scolaire, centre de loisirs, Crok'Vacances, Activ'Jeunes...

Conseils **Inscription**

- Si j'ai fourni mon dossier administratif en début d'année scolaire, mon inscription est validée automatiquement. Sinon je suis bloqué.
- Mon dossier administratif est valable toute l'année.
- Si besoin, je télécharge le dossier administratif mis à ma disposition sur la page de connexion, dans l'encart **Document**. Je le remplis et je le transmets au Pôle famille pour validation.
Attention, je dois faire valider mon dossier administratif dans les délais impartis pour l'inscription. Passé ce délai, je ne pourrai plus avoir accès à l'inscription ni au planning sur l'Espace famille.
- Mieux vaut inscrire mes enfants à toutes les activités potentielles auxquelles ils peuvent participer.
- **Dès validation de l'inscription, je complète le planning de présence de mes enfants dans **Planning**.**

Dans la partie **Planning**, je peux :

Attention : pour le clae, il n'est pas nécessaire de réserver les jours de présence

- Visualiser le planning de présence de mes enfants aux activités
- Modifier le planning en ajoutant ou en supprimant des réservations
 - Pour la restauration scolaire et le centre de loisirs du mercredi, je peux réserver les jours à tout moment et pour toute l'année.
Je peux annuler au plus tard la veille à 9h du matin pour la restauration et pour le centre de loisirs du mercredi au plus tard sous huitaine à 9h du matin.
Attention : Au-delà de ce délai, les modifications ne sont plus possibles.
 - Pour le centre de loisirs des vacances, je dois réserver sur les périodes définies d'inscription et de réservation. En cas d'annulation en dehors de ces dates, je prends contact avec le Pôle famille.

Conseils **Planning**

- Je change de mois avec les flèches pour naviguer dans le Planning
- Je pense à cliquer sur le bouton 'Modifier' pour pouvoir sélectionner les jours
- Je ne choisis qu'une seule activité par journée ou période, sinon je serai facturé plusieurs fois :
 - Choisir 'matin sans repas' OU 'matin avec repas' OU 'journée' pour le centre de loisirs.
 - Si j'ai inscrit mon enfant à plusieurs centres de loisirs, je vérifie que je n'ai pas réservé sur plusieurs centres le même jour.
- Après la visualisation du récapitulatif, je pense à cliquer sur 'Terminer' pour recevoir le mail de confirmation.
- Mes réservations sont validées uniquement si j'ai reçu le mail de confirmation dans ma boîte mail.
- Je pense à modifier mes réservations au plus juste par rapport à la réalité pour toutes les activités :
 - si mon enfant est présent sans réservation, je serai facturé au tarif 'Non réservé Présent'.
 - si j'ai réservé et que mon enfant est absent, je serai facturé au tarif 'Réservé non Présent'.

Dans la partie **Facturation**, je peux :

- Consulter l'historique de mes factures
- Payer en ligne mes factures 24h/24, 7 jours/7 par carte bancaire sur une plate-forme sécurisée
Les délais de paiement restent les mêmes : passé ce délai, ma facture est considérée comme non payée et transmise au Trésor Public pour recouvrement.
- Faire une demande de prélèvement automatique

Conseils **Facturation**

- Je pense à la facture dématérialisée : un accord de ma part et mes factures seront mises à disposition sur mon Espace famille avec un mail d'information sur ma messagerie personnelle.
- Pour donner mon accord à la facture dématérialisée :
 1. Je vais dans 'Mon dossier', puis 'Mes coordonnées'
 2. Je clique sur 'Modifier' et je coche 'Adhérer à la réception des factures par mail'
 3. Je renseigne l'adresse mail sur laquelle je souhaite recevoir mes factures
 4. J'enregistre

Dans la partie **Simulation**, je peux :

- Prendre connaissance de l'école de secteur en fonction de mon lieu de résidence pour mes enfants en maternelle et en élémentaire uniquement
- Calculer le montant de mon quotient familial pour les activités Education et Jeunesse et simuler mes tarifs aux activités de mes enfants.

Attention : Ce service n'est pas disponible pour le quotient familial Petite Enfance en crèche.

Dans la partie **Messagerie**, je peux :

- Ecrire au service du pôle famille en sélectionnant le Service et le Thème adéquats. Sinon, ma demande arrivera à la mauvaise personne qui ne pourra pas la traiter
- Prendre connaissance de mes messages

Et pour les **connexions suivantes** :

Il me suffit de saisir mes « Nom d'utilisateur » et « Mot de passe », que j'ai créés lors de mon inscription dans la rubrique « Saisissez vos identifiants » de la page d'accueil.

Pour tout renseignement complémentaire

Mairie de Corneilles en Parisis

Pôle famille – 01.34.50.47.45

Horaires d'ouverture :

Le lundi de 13h30 à 18h30

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30